

<p style="text-align:center">COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAONE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014</p>

Compte rendu de la précédente réunion : adopté
Secrétaire de séance : Madame Fabienne VIROT.

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013.

Cette délibération annuelle et remplace la délibération du 29 avril 2014, validée par la Sous-préfecture de Beaune le 14 mai 2014. Suite à la demande de la Préfecture de la Côte d'Or (contrôle de légalité des documents budgétaires), le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement : 147 953,45 €
Résultat reporté en investissement : - 78 285,03 €
Affectation complémentaire en réserve : 11 315,29 €

TRAVAUX DE RESTAURATION PONCTUELLE DE L'EGLISE.

Suite à une consultation faite auprès de 2 architectes du Patrimoine et relative à la restauration ponctuelle de l'église à savoir, des travaux de réfection de la cloison haute séparant chœur/nef et des plâtres sur lattis de la poutre nécessaire à la sauvegarde de notre édifice, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal missionne, la SERAL CHAMOINS MELSENS – ARCHITECTES ASSOCIES – 5A Boulevard Eugène Spuller – 21000 DIJON, pour la maîtrise d'œuvre.

ELECTION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE AUPRES DES HABITANTS DE LA COMMUNE. (Désigné au cours du Conseil Municipal du 28 mars 2014).

Afin de développer l'information et la sensibilisation dans les domaines liés à la défense, à la sécurité de la population et à la protection des intérêts nationaux, la loi du 28 octobre 1997 a instauré un parcours de citoyenneté au profit des jeunes : enseignement de la défense à l'école, recensement obligatoire à 16 ans et journée d'appel et de préparation à la défense.

La mise en place d'un réseau de correspondants procède de la même volonté. Décliné au plan local, ce réseau consiste en la désignation d'un élu par le conseil municipal. Ce « correspondant défense » assurant un relais d'information auprès de l'assemblée délibérative et auprès des concitoyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne, Madame Carine DELION, comme « correspondant défense ».

POINT SUR L'ECOLE ELEMENTAIRE.

Monsieur le Maire fait un rappel des précédentes discussions à cet effet.

Prévoir un rendez-vous avec l'Inspection Académique pour le projet de RPI et une rencontre avec les élus des trois autres communes pour prise de décision rapide.

Prise en charge, par la commune de Laperrière-sur-Saône, des factures de fonctionnement de la classe de CP, transférée à Saint-Seine-en-Bâche.

Projet de construction de nouvelles salles de classes : faire appel à une programmiste.

PREPARATION DE LA REUNION PREVUE AVEC LES AFFOUAGISTES.

Une réunion avec les affouagistes est prévue, lundi 22 septembre 2014, à 20h30, salle des fêtes. Rappel de la réglementation en vigueur qui régit les affouages.

TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE.

Entreprise retenue : ETA – GAILLARD Romain.

QUESTIONS DIVERSES.

- ⇒ CC Rives de Saône : Présentation des bilans d'activités 2013, vendredi 17 octobre 2014, à 19h, salle des fêtes d'Echenon. Ces bilans d'activités sont à votre disposition au secrétariat de la Mairie.
- ⇒ ONF : matinée d'échanges, le samedi 11 octobre 2014 à partir de 8h30, à la maison forestière de Rainans en forêt communale d'Auxonne. Si vous souhaitez participer à cette réunion, merci d'en informer Jean-Luc SOLLER.
- ⇒ Les bordures de trottoirs, entrée ouest de la Commune, se dégradent. Pas de garantie décennale. Prévoir des travaux de réfection de ces bordures. A voir également, les accès des riverains à leur propriété et l'écoulement des eaux, en cas de fortes pluies.
- ⇒ Travaux de la salle des fêtes. Conformément aux termes des PV de réception des travaux du 5 août 2013 et de levée des réserves entre le 9 septembre et le 18 novembre 2013, il a été procédé, le mardi 9 septembre dernier, à la visite de fin du délai de la garantie de parfait achèvement, en vue de procéder au solde définitif du chantier.
De la visite effectuée conjointement par MM Jean-Luc SOLLER, Jean-Pierre PAGOT et Gille ROMANET (Architecte), il ressort les observations faisant l'objet d'un procès-verbal de rendez-vous de chantier rédigé par l'Architecte.
- ⇒ Automne Musical en Val de Saône : concert prévu dans la salle des fêtes, le vendredi 3 octobre à 20h30. Pot de l'amitié avec les musiciens, après le concert (Carine DELION est chargée de l'organisation).

**Le Maire,
Jean-Luc SOLLER**

Destinataires : MM et MMES les Conseillers Municipaux.